

# Association des Régions du Niger (ARENI)

dimanche 14 novembre 2021

L'Association des Régions du Niger (ARENI), créée en 2012 reconnue par arrêté N°534/MISP/D/AR/DGAPJ/DLP du 14 août est composée des sept Régions Collectivités Territoriales et de la Ville de Niamey. Elle regroupe 260 conseillers régionaux élus et des membres de droit. Conformément à ses statuts, l'Association des Régions du Niger a pour objectif général de contribuer à la promotion du développement régional intégré et équilibré, par le renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles des Régions collectivités territoriales. L'ARENI doit encadrer et accompagner techniquement les Collectivités Territoriales et porter un plaidoyer auprès des partenaires. Elle joue le rôle d'interface entre l'Etat, les Collectivités Territoriales et les Partenaires Techniques et Financiers.

L'ARENI comprend deux organes dont (a) un organe délibérant et (b) un organe exécutif. Elle est présidée par un président élu au sein des sept présidents des Conseils Régionaux. Elle est composée de 8 membres adhérents, 28 membres du bureau exécutif et 80 membres de l'Assemblée Générale (AG). Pour la tenue de l'AG il faut donc rassembler ces 108 membres. Le Président de l'ARENI est assisté d'un Secrétariat Permanent (SP) composé d'un personnel salarié et d'un personnel mis à disposition. Le personnel salarié travaille sous la responsabilité du Secrétaire Permanent (SP) et se compose du SP même, d'une Assistante Technique, d'un planton et d'un gardien.